

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de Consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 6 juin 2016 à 19 h 00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Frédéric Belisle
Jacques Lavallée

QUORUM

Le Conseiller M. Guy Chamberland, est absent.
La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-06-06-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

L'**ouverture** de l'assemblée de consultation publique à 19 :20;

Adoptée à l'unanimité

2016-06-06-002 Demandes de dérogation mineure pour le 1550-1554 place léger et le 1186, route 133

2016-06-06-002.1 Demande de dérogation mineure pour le 1550-1554 place Léger

Explication de la demande :

Les propriétaires projettent de démolir les deux bâtiments principaux et regrouper les deux lots afin de reconstruire une habitation unifamiliale isolée. L'implantation projetée aurait une marge de recul avant de 4.20m.

Selon le règlement de zonage, dans la zone RCZ-4, où sont situés le 1550 et le 1554 place Léger, la marge de recul avant minimale est de 8 mètres. La dérogation est donc de 3.8 mètres par rapport à la norme prescrite.

Le tout en dérogation quant au règlement de zonage #401, article 2.10, Les grilles des usages et normes, par 4. : *Les marges de recul et à la marge de recul avant minimale prescrites pour la zone RCZ-4.*

Demandeur présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandation du CCU favorable avec la suggestion de déviation légère en fonction de la rue pour le bâtiment principal.

2016-06-06-002.2 Demande de dérogation mineure concernant le 1186, route 133

Explication de la demande :

Agrandissement du bâtiment principal en cour avant à une distance de 8.6m de la ligne de propriété avant.

Selon le règlement de zonage, dans la zone CR-2, où est situé le 1186, route 133, la marge de recul avant minimale est de 10 mètres.

Le tout en dérogation quant au règlement de zonage #401, article 2.10, Les grilles des usages et normes, par 4. : *Les marges de recul et à la marge de recul avant minimale prescrite pour la zone CR-2.*

Demandeur non présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandation du CCU favorable à la demande.

2016-06-06-003 Fermeture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19 :30;

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 6 juin 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Frédéric Belisle
Jacques Lavallée

QUORUM

Le Conseiller M. Guy Chamberland, est absent.
La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-06-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Geneviève Girard:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia, ouvert, et ajoutant les points suivants : 4.1 : Décision de la demande de dérogation mineure du 1550 et 1554 place Léger, 4.2 : Décision de la demande de dérogation mineure du 1186, route 133 et du point 9.1 : Adoption du projet de règlement 401-13.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-003 Dépôt du rapport financier pour la fermeture de l'année 2015

CONSIDÉRANT que le vérificateur financier de la Municipalité, M. Gérard Berleur, a déposé une copie du rapport des états financiers de la Municipalité, pour la fermeture de l'année financière 2015;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Isabelle Allard:

Que les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport financier pour la fermeture de l'année 2015, par M. Gérard Berleur.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-004 Décisions concernant les demandes de dérogation mineure

2016-06-004.1 Demande de dérogation mineure pour le 1550-1554 place Léger

CONSIDÉRANT que les propriétaires projettent de démolir les deux bâtiments principaux et de regrouper les deux lots afin de reconstruire une habitation unifamiliale isolée. L'implantation projetée aurait une marge de recul avant de 4.20m;

CONSIDÉRANT Selon le règlement de zonage, dans la zone RCZ-4, où sont situés le 1550 et le 1554 place Léger, la marge de recul avant minimale est de 8 mètres. La dérogation est donc de 3.8 mètres par rapport à la norme prescrite.

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU, à l'effet qu'ils sont en accords avec la demande, en suggérant que le bâtiment soit aligné, en façade du bâtiment, avec la rue;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée:

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant le 1550-1554 place Léger, telle que stipulée, conditionnellement au réalignement du bâtiment en façade selon la rue.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-004.2 Demande de dérogation mineure pour le 1186, route 133

CONSIDÉRANT que le demandeur du 1186, route 133 souhaite agrandir le bâtiment principal en cour avant à une distance de 8.6m de la ligne de propriété avant;

CONSIDÉRANT que selon le règlement de zonage, dans la zone CR-2, où est situé le 1186, route 133, la marge de recul avant minimale est de 10 mètres.

CONSIDÉRANT que les recommandations du CCU sont favorables à la demande;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée:

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant le 1186, route 133, telle que stipulée dans les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-005 Rapports de l'inspectrice du mois de mai 2016

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont, individuellement, pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de mai 2016;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Guy Chamberland:

D'adopter les rapports de l'inspectrice du mois d'avril 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-005.1 Modification de la résolution concernant la personne désignée pour l'entretien des cours d'eau

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà une personne désignée pour l'entretien des cours d'eau, M. Jean Vasseur;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer également Mme Dominique Roy Lajoie comme seconde personne désignée pour l'application de la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, et ce, en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

Que les membres du Conseil désignent Mme Dominique Roy Lajoie à l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-005.2

Mode de répartition pour la décharge des vingts

CONSIDÉRANT

la demande d'un des propriétaires pour des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, qui a été transférée à M. Jean Vasseur, la personne désignée par la Municipalité de Sabrevois pour la gestion des cours d'eau, afin qu'il donne ses recommandations.

CONSIDÉRANT

que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a l'intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie des arpents égouttant situés sur le territoire de la Municipalité, une demande a été transmise à la MRC du Haut-Richelieu afin de produire un projet de répartition, avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Municipalité de maintenir ce mode de répartition;

CONSIDÉRANT

que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif, dans le cadre de la réunion des intéressés;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Geneviève Girard :

De transférer le dossier à la MRC afin qu'elle puisse procéder aux étapes subséquentes concernant le traitement de la demande pour l'entretien des cours d'eau, selon la réglementation et les modes de répartition par superficie d'arpents égouttant.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-006

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2016

CONSIDÉRANT

qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par Mme Isabelle Allard:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2016, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-007

Nomination des postes étudiants pour les loisirs, le musée et la bibliothèque

CONSIDÉRANT

que suite à des rencontres avec des candidats pour les postes étudiants, pour la période estivale 2016, trois ont été retenus pour les postes suivants : Laurence Brûlé Ouimette pour les loisirs, Elizabeth Marcoux Lafrance, pour le Musée et Jacob Lapointe pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT

que les trois postes sont subventionnés par Emploi d'été Canada pour la période estivale 2016;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que les membres du Conseil nomment les personnes suivantes pour les postes d'étudiants pour la période estivale 2016 : Laurence Brûlé Ouimette aux loisirs, Elizabeth Marcoux Lafrance pour le musée et Jacob Lapointe à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-008 **Avis de motion concernant les bacs à ordures standards obligatoires pour les résidents**

Avis de motion est déposé par M. Jacques Lavallée concernant les bacs à ordures standards obligatoires pour tous les résidents et ce à compter du 1^{er} septembre 2016.

2016-06-009 **Règlement 401-14 –Autorisation pour l’installation d’une clôture de deux mètres de hauteur pour les commerces de même type**

Avis de motion déposé par Mme Isabelle Allard pour la modification au règlement de zonage 401, soit le 401-14 concernant l’installation de clôture de 2 mètres pour les commerces de même type.

2016-06-009.1 **Règlement 401-13**

CONSIDÉRANT le règlement 401-13 intitulé : Règlement modifiant le règlement no 401, intitulé zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone CA-5, dont avis de motion a été déposé, le 7 mars 2016 et une séance de consultation publique qui a eu lieu le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT que l’objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no 401-13 afin de spécifiquement autoriser les usages et activités suivants pour la zone CA-5 : salle de réception, restaurant, marchés aux puces, etc...;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

Que les membres du Conseil adoption le règlement 401-13, tel que déposé sans modification.

Adoptée à l’unanimité

2016-06-010 **Avis de motion pour la modification de règlement 401 (Règlement de zonage) concernant le déplacement des droits acquis**

Avis de motion est déposé par Mme Teresa Gagnon concernant la modification règlementaire 401 Règlement de zonage afin de permettre le déplacement des droits acquis en zone agricole à des endroits moins problématiques pour l’agriculture.

2016-06-011 **PAARRM – subvention discrétionnaire du Député**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention discrétionnaire du Député, au montant de 11 000 \$, dans le cadre du programme PAARRM, pour l’amélioration des routes et infrastructures;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que les membres du Conseil autorisent l’application de la subvention dans le cadre du PAARRM pour les projets suivants : l’asphaltage de l’avenue du Parc et l’empierrement de la piste cyclable sur la route 225.

Adoptée à l’unanimité

2016-06-012 **Évaluations des bâtiments municipaux pour les assurances de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède à une mise à jour des assurances de la Municipalité avec la MMQ et qui suite aux recommandations de ce derniers, il serait pertinent de faire faire des évaluations des bâtiments municipaux par des professionnels, afin de voir si les couvertures existante soient suffisantes;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par Mme Teresa Gagnon:

Que les membres du Conseil autorisent le directeur général à faire la demande auprès d'une firme d'évaluateurs, afin que connaisse la valeur des bâtiments municipaux pour des fins de révision du contrat d'assurances avec la MMQ.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-013 **Projet du fonds environnemental de la MRC du Haut-Richelieu**

Point reporté à une prochaine assemblée.

2016-06-014 **Adoption de la modification de la clause de paiement comptant du règlement no 300, concernant le réseau d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts**

Point reporté à la prochaine assemblée du conseil.

2016-06-015 **Demande de versement de la contribution pour le CAS**

CONSIDÉRANT la demande du CAS pour le 3^{ème} versement de l'aide financière, au montant de 2000 \$ de la Municipalité pour leurs divers évènements;

CONSIDÉRANT que le CAS a fait une demande d'aide financière à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de leur projet en médiation culturelle, évènements en relation avec leur 5^{ème} anniversaire d'ouverture, demandant à la Municipalité une contribution à cet effet;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Belisle :

D'autoriser le paiement du 3^{ème} versement d'aide financière au Centre d'Arts de Sabrevois, au montant de 2000.00.

De demander au Centre d'Arts de Sabrevois plus de détails concernant les évènements spéciaux pour le 5^{ème} anniversaire de leur ouverture et que le Conseil examinera leur demande.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-016 **Dépenses du mois de mai 2016 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2016 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Geneviève Girard:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mai 2016 et ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-017 **Correspondance**

2016-06-017.1 **Demande de contribution du Club Optimiste de Sabrevois pour l'activité sécurité à vélo**

CONSIDÉRANT la demande de contribution du Club Optimiste de Sabrevois concernant leur activité de sécurité à vélo, afin de faire tirer un vélo neuf aux participants;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Geneviève Girard :

Que les membres du Conseil autorisent le versement de 250.00 \$ comme contribution au Club Optimiste de Sabrevois, pour l'achat d'un vélo neuf.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-018 **Varia**

2016-006-018.1 **Dossier judiciaire d'expropriation (38^{ème} avenue)**

CONSIDÉRANT l'expropriation pour la Municipalité d'un espace de terrain no lot 4 566 883, situé sur la 38^{ème} avenue à Sabrevois (Mariette Boulianne et Michel Moquin);

CONSIDÉRANT la prise de possession du terrain précité par la Municipalité le ou vers le 15 avril 2013;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et les Expropriés ont conclu une Transaction aux termes de laquelle les parties ont déterminé, d'un commun accord, les sommes payables par la Municipalité pour cette expropriation, incluant les sommes versées aux Expropriés et à leurs experts, ladite Transaction étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée :

Que la Municipalité entérine les termes de la Transaction intervenue entre les parties.

Que la Municipalité autorise le Maire et le Directeur général à signer cette Transaction.

Que la Municipalité verse aux Expropriés et à leurs experts les sommes indiquées dans la Transaction dans les quinze (15) jours de la signature de ladite Transaction pour toutes les parties.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-019 **Période de questions**

2016-06-020 **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle,

La fermeture de l'Assemblée à 20 :15.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière